

**Audiocoférence du 2 novembre 2020 à 15 H 30 avec les OS et l'équipe de Direction**

**Audiocoférence**

Les présents pour la Direction : Mme Desbois, Mme Lenfant.  
Pour les syndicats : Mme PENISSON, Mme LECHAUX, Mme GUITTARD, Mme COMBES, Mme RENAUD, Mr OBLIN, Mr LOUBET, Mr MAUGRION, Mr HUVIER, Mr BASCOULERGUE, Mr CHAMPAGNE.

**Point sanitaire :**

- Pas d'évolution depuis... « rien de problématique » dixit MME Desbois

- Le protocole en cas de « cas contact » sera rappelé aux chefs de service !!

Mais il est bon de rappeler l'importance des gestes barrières : désinfecter son poste de travail, distanciation, port du masque, etc, ... Alors la nouveauté c'est : les pauses café ! Il va falloir réduire... ça doit pas durer trop longtemps car pendant ce temps-là vous ne portez pas de masques....(vous ne bossez pas non plus mais c'est bon pour la cohésion de groupe)



- Masques :



Les masques tissus financés par le CHSCT ainsi que ceux commandés par la Direction (afin de remplacer les masques DIM ) sont reçus et ils seront distribués dans la semaine (au total vous vous verrez attribuer 6 masques). Les agents « vulnérables », qui doivent venir occasionnellement en présentiel bénéficieront de la distribution de 20 masques chirurgicaux. Il semble donc, que les masques chirurgicaux soient plus sécurisants que les masques tissus ! Non ?

D'où la question pour le personnel qui fait de l'accueil : pourront-ils être équipés de masques chirurgicaux ?

La réponse de MME Desbois « nous avons déjà abordé ce sujet plusieurs fois ! les personnes assurant l'accueil, si elles ne se sentent pas en sécurité, n'ont qu'à porter une visière en plus du masque et des parois plexiglass (NDLR :vous savez les visières financées par le CHSCT car la direction ne

voulait pas financer cet achat comme quoi ...merci le CHSCT !).





**Point attestation :**

- Attestation de déplacement : normalement vous en avez tous reçu une sinon pour ceux qui n'en disposent pas, la carte professionnelle peut être suffisante.
- Pour le personnel devant se déplacer pour se rendre au restaurant inter-administratif, il est préconisé d'ajouter la cité administrative comme deuxième lieu d'exercice de l'activité professionnelle.

**Point télétravail :**

Alors le télétravail doit **s'amplifier** pour cela on a le matériel mais il faut que l'agent soit autonome, que la mission soit télétravaillable, qu'il y ait de la solidarité entre collègues (pas toujours les mêmes en présentiel),...

En théorie, tous les agents peuvent demander le télétravail, ils peuvent encore le faire mais très, très, très, très rapidement. Le chef de service devra rester en relation avec ses agents très, très, très régulièrement.



NEWS : le « TINY » : le tiny c'est la petite unité centrale que vous avez sur vos poste de travail.

Mais il ne s'agit pas d'emmener l'unité de son bureau chez soi. Les heureux élus seront équipés d'un deuxième poste. Seul petit problème, le tiny ne fonctionne pas en wifi, il faut donc un câble pour relier sa box au Tiny ! Pour ceux dont la box est dans le garage que de câbles que de câbles ...fournis par qui ?

La bonne nouvelle, c'est qu'entre les PC portables et les Tiny, la contrainte du matériel semble levée pour arriver à 30 % de télétravailleurs.



Alors, petit bémol, là aussi, les PC portables seront distribués en priorité aux chefs de service. En effet pour les visioconférences, les tiny ne sont pas équipés de caméra ! La Direction veut garder un œil sur eux.



La Direction fera un point le 4 novembre avec les chefs de service pour le recensement des demandes de télétravail.

Pour les agents déjà équipés, le passage de 1 ou 2 jours à 3 jours ou plus se fera plus rapidement qu'une installation initiale de télétravail.

A priori, rien ne fait obstacle (si vous êtes dans un service sans réception, sans téléphone et sans courrier) à demander jusqu'à 5 jours de télétravail.

Toutefois, d'après MME Desbois, il faut garder à l'esprit la problématique de la cohésion d'équipe et que certaines tâches ne reposent pas uniquement sur les agents en présentsiels, ces points seront à gérer par les chefs de service.

Pour les agents vulnérables, pas de question, c'est le médecin de prévention qui va décider du nombre de jours de télétravail.



### **Point ASA ou point de ASA :**

La nouveauté de ce reconfinement c'est : limiter les ASA, elles seront réservées aux situations exceptionnelles .

Conclusion, nous devons travailler soit en présentiel soit en télétravail mais nous devons travailler en limitant les pauses cafés.



Pour nous la priorité reste la sécurité et la protection des agents.

Tenez-nous informés de votre situation sur vos sites et dans vos services.  
Prenez soin de vous, lavez vos mains et le reste !

